

Bureau syndical

du lundi 26 octobre 2020

à 18h30

à Ozon

Relevé de décisions

1 - Membres de l'assemblée.....	3
<i>Membres délibératifs.....</i>	<i>3</i>
<i>Autres membres également présents</i>	<i>3</i>
2 - Installation du Syndicat (poursuite).....	3
<i>Règlement intérieur.....</i>	<i>3</i>
<i>Règlement de répartition des charges.....</i>	<i>3</i>
<i>Autres mesures</i>	<i>4</i>
3 - Tarification et mesure financière	4
<i>Tarification actuelle et contexte</i>	<i>4</i>
<i>Orientation tarifaire.....</i>	<i>5</i>
<i>Mesure de trésorerie</i>	<i>5</i>
4 - Prestations intellectuelles annexes aux travaux	5
<i>Détection / Traçage des réseaux</i>	<i>5</i>
<i>Géotechnique : définition / tests de compacité.....</i>	<i>5</i>
<i>Topographie : repérage des réseaux.....</i>	<i>6</i>
5 - Opération St-Victor / St-Félicien canalisations	6
6 - Opérations d'investissement en cours.....	6
7 - Décisions antérieures des instances	7
8 - Questions diverses	7
<i>St-Félicien Les Soies</i>	<i>7</i>
<i>Locaux du Serena.....</i>	<i>7</i>
<i>Soutien Vésubie.....</i>	<i>7</i>
<i>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.....</i>	<i>7</i>
<i>Schéma Directeur - Avancement</i>	<i>7</i>
<i>Plan de rebond de l'Agence de l'Eau.....</i>	<i>8</i>
<i>Economies d'eau à l'usager et démarche citoyenne</i>	<i>8</i>
<i>Participation particuliers.....</i>	<i>8</i>
<i>Prestations diverses</i>	<i>8</i>
<i>Autres questions diverses</i>	<i>8</i>
9 - Documents annexés.....	8

Edition du mardi 27 octobre 2020

1 - Membres de l'assemblée

Membres délibératifs

Membre	Présence	Pouvoir
Balaÿ Pascal, Président	Présent	
Rissoan Alexis, vice-Président	Présent	
Bècheras Bruno, vice-Président	Présent	
De Battisti François	Excusé	Mr Balaÿ
Fraisse Alain	Présent	
Cettier Patrick	Présent	
Leydier Jean	Présent	
Honoré Denis	Présent	
Talancieux Denis		
Roche Eric	Présent	
Faya Bernard	Excusé	Mr Bècheras
Faraut Pierre	Présent	
Fay Robert	Présent	

Autres membres également présents

M^r Sargier, Maire d'Ozon, Monsieur Bieuvelet, 1^{er} Adjoint
 M^r Valles, Conseiller municipal à St Jean de Muzols excusé
 M^r Desportes, Trésorier excusé
 M^{me} Champlon, secrétaire excusée
 M^r Eysséric, directeur
 Mr Honoré est désigné secrétaire de séance
 M^{me} Reynier Agnès, journaliste

2 - Installation du Syndicat (poursuite)

Règlement intérieur

Le Président indique qu'il a adapté le document antérieur à des notions nouvelles : références règlementaires nouvelles, intégration des Agglos dans la compétence aep ... Le document est limité à la réglementation des fonctions de la gouvernance et à la tenue de ses réunions.

Le règlement intérieur est défini par l'article L2121-8 du CGCT. Il est établi et adopté dans les six mois du début de mandat.

Le Président en donne la lecture, le commente, propose la discussion.

Il propose d'adopter une rédaction qui sera soumise au prochain Comité syndical.

Le Bureau adopte la rédaction en cours et décide de la proposer au vote du Comité.

Règlement de répartition des charges

Le Président propose de mettre en place une commission et une réflexion autour du thème de la prise en charge de certains types de travaux. Il suggère d'opérer en partenariat avec Annonay-Serrières Afin de rendre concret le sujet il expose quelques cas où il est légitime de disposer d'une règle :

.exemple 1 : un lotissement privé est projeté, il nécessite de modifier une partie des réseaux qui existent déjà, de les prolonger jusqu'au lotissement. L'installation servira pour l'usage domestique et pour la défense incendie. Quelle répartition des coûts entre l'aménageur, la Commune ou / ou et l'Agglo, le Syndicat ?

.exemple 2 : une zone résidentielle plus ou moins récente voit son urbanisation se poursuivre d'année en année par le remplissage de terrains isolés. La distribution aep est réalisée au coup par coup sans cohérence d'ensemble. A un stade donné le Syndicat est contraint d'annoncer l'impossibilité de rajouter des branchements supplémentaires. La défense incendie est également insuffisante. Pour le renforcement et la restructuration d'ensemble quelle répartition des coûts entre la Commune ou / ou et l'Agglo et le Syndicat ?

Le Président suggère la discussion.

Il propose la désignation d'une commission, qui devra si possible travailler avec Annonay-Serrières.

La Commission comprend en plus du Président et des vice-Présidents Eric Roche, Patrick Cettier, Robert Fay.

Autres mesures

D'autres décisions seront à prendre au cours des séances suivantes.

Délégations thématiques :

Le Président reprend cette question abordée antérieurement. Il s'agit d'envisager la désignation éventuelle d'un délégué à la responsabilité de certains sujets pouvant présenter un enjeu important : Patrimoine, Développement, Données, Cartographie, Partenaires, Intercommunalités, Défense incendie, Secours interconnexions, Exploitation, Service aux usagers, Performance, Communication, Tarification des services, Economie des services, Pertes en eau, PGRE, Irrigation, Environnement, participation citoyenne ...

A remettre en discussion ultérieurement.

Est développée en marge la consistance de la compétence incendie qui peut évoluer de la situation actuelle (compétence entièrement assurée par la Commune et son Maire) à une délégation plus ou moins complète auprès du Syndicat de la compétence technique (fonctionnement opérationnel à partir du réseau aep ; fonctionnement opérationnel à partir de toute ressource) voire de la compétence de police en sus.

Autres règlements techniques :

A travailler ultérieurement.

3 - Tarification et mesure financière

Tarification actuelle et contexte

Le Président expose la tarification syndicale actuelle (2020) relative à la fourniture d'eau à l'abonné et la commente. Les valeurs sont exposées HTHR.

Terme / Bénéficiaire		Saur courant	Saur collectivités	Syndicat
Partie fixe :	€ / an	036.2700	036.2700	032.6400
Partie variable <1 000 m ³ :	€ / m ³	000,5249	000,3787	000,4080
Partie variable 1 000 – 6 000 m ³ :	€ / m ³	000,5249	000,3408	000,3672
Partie variable > 6 000 m ³ :	€ / m ³	000,5249	000,2651	000,2856
Partie secours :	€ / m ³	000,0779	000,0779	000,0000

Il explique que le Schéma Directeur devra contribuer à définir un certain nombre d'orientations politiques. Compte tenu que sa formalisation prendra de nombreux mois, que certains besoins en investissement demeurent, que le fonctionnement pourra être amené à progresser également, il est légitime de s'interroger sur une progression de la tarification (part syndicale) à compter de l'exercice 2021.

A noter différentes informations :

.l'augmentation à effectuer peut être différente selon les paramètres du tarif ;

.la tarification de secours pourra être amenée à évoluer, à un horizon à déterminer ;

.l'augmentation tarifaire sur la part exploitation Saur est conséquente de 2018 à 2020 ;

.la tendance réglementaire invite à renforcer les termes tarifaires liés à la consommation (aux m³ consommés).

Orientation tarifaire

Le Président invite à la réflexion en vue d'une décision avant la fin de l'année s'appliquant au 1^{er} janvier 2021. Il sollicite le débat autour des questions suivantes :

- .de quel ordre de grandeur envisage-t-on d'accroître la recette dès 2021 ?
- .pour l'usager domestique, principale assiette de rémunération, sur quels paramètres peut-on envisager de faire porter l'accroissement de recette ?
- .parallèlement à une augmentation tarifaire domestique, quel effort demande-t-on aux gros consommateurs et aux grosses livraisons ?

Le Bureau après discussion décide des orientations suivantes :

La partie fixe de 32.64 serait portée à 35.00

La partie variable du premier palier de consommation serait portée à 0.425

L'objectif d'accroissement de recette est de 50 000 € voire un peu plus.

Quelques simulations seront proposées pour le prochain Bureau en vue d'un choix précis et d'une proposition de vote auprès du Comité.

Mesure de trésorerie

Le Président sollicite l'autorisation de traiter ce point non prévu à l'ordre du jour. Le Bureau à l'unanimité autorise.

Le Président rappelle l'inscription budgétaire à hauteur de 3 800 000 € de la ligne d'emprunt.

Il expose le besoin de contracter à court terme un prêt à hauteur de 1 500 000 €.

Le Bureau à l'unanimité accepte la mesure et autorise le Président à consulter les établissements bancaires, à négocier et à contracter un prêt de 1 500 000 € à annuités constantes remboursées à échéance sur une durée de 15/20 ans.

4 - Prestations intellectuelles annexes aux travaux

Détection / Traçage des réseaux

Le Président expose l'obligation faite au Syndicat préalablement aux travaux de positionner au sol le traçage des ouvrages enterrés (article R554-27 du Code de l'Environnement).

Il indique qu'il pourrait être passé un accord cadre (article L2125-1 1^o du CMP) à bons de commande (articles R2162-13 et suivants du CMP) sur procédure adaptée (article L2120-1 2^o, article L2123-1, articles R2123-1 et 4 du CMP) pour une durée maximale de deux années ou un montant cumulé de dépenses maximal de 40 000 € HT.

La prestation comprendrait la géodétection lorsqu'elle est nécessaire, le traçage en surface de l'ensemble des ouvrages présents en sous-sol.

A remettre en discussion ultérieurement.

Géotechnique : définition / tests de compacité

Le Président expose l'intérêt de traiter en direct les prestations de définition et de contrôle de compacité des matériaux de remblai. Aujourd'hui ces prestations sont assurées par l'entreprise titulaire des travaux. Il y aurait lieu pour légitimer les résultats de retirer la prestation du marché de travaux et de l'assurer directement sous maîtrise d'ouvrage syndicale.

Il indique qu'il pourrait être passé un accord cadre (article L2125-1 1^o du CMP) à bons de commande (articles R2162-13 et suivants du CMP) sur procédure adaptée (article L2120-1 2^o, article L2123-1, articles R2123-1 et 4 du CMP) pour une durée maximale de deux années ou un montant cumulé de dépenses maximal de 40 000 € HT.

La prestation comprendrait d'une part le prélèvement, la caractérisation et la définition des conditions de mise en œuvre des matériaux de réemploi en remblai, d'autre part la vérification de la densité requise dans les remblais.

A remettre en discussion ultérieurement.

Topographie : repérage des réseaux

Le Président expose l'obligation de relever au cours du chantier les ouvrages nouveaux avec précision (article R554-34 du Code de l'Environnement).

Il indique qu'il pourrait être passé un accord cadre (article L2125-1 1° du CMP) à bons de commande (articles R2162-13 et suivants du CMP) sur procédure adaptée (article L2120-1 2°, article L2123-1, articles R2123-1 et 4 du CMP) pour une durée maximale de deux années ou un montant cumulé de dépenses maximal de 40 000 € HT.

La prestation comprendrait le relevé en tranchée ouverte de l'ensemble des ouvrages, ceci en 3 dimensions. Dans les cas d'obligation de refermer la fouille avant le relevé, le Syndicat fournirait des traceurs à fixer sur l'ouvrage enfoui, détectables à partir de la surface du sol.

A remettre en discussion ultérieurement.

5 - Opération St-Victor / St-Félicien canalisations

Le Président fait part de l'opération de travaux de canalisations Transit St-Victor / St-Félicien – Distribution Coteaux de la Daronne, d'un montant estimatif de 1 050 000 € HT. Il expose le projet et l'intérêt de procéder à sa mise en œuvre prochaine en lien avec la perspective rapprochée du Département de procéder à un nouveau revêtement routier. Il présente le mode de dévolution. Il explique que compte tenu de la crise sanitaire et du décalage de la période de mise en place des intercommunalités, il a dû anticiper sur la dévolution de l'opération.

Néanmoins il propose ce jour d'adopter l'opération d'un montant estimatif de 1 050 000 € HT, d'approuver le DCE et le mode de dévolution par appel d'offres ouvert (articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique), de déléguer au Président la mise au point et la signature du marché, d'autoriser son exécution ainsi que la mise en place des mesures qui accompagnent l'exécution.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

6 - Opérations d'investissement en cours

Le Président expose les chantiers récents ou en cours.

Etables couturier : en cours –	020 800 € HT
Réservoir de Jonas : achevé -	561 998.06
Roiffieux La Garde : achevé	015 000.00
Arras Le Mas : achevé –	006 131.20
St-Victor Deyras : achevé –	027 636.00
Eclassan Collanges – achevé –	018 175.00
Tournon Pont : consolidation conduite –	021 120.00
St-Félicien Grand Rue et Rameaux – achèvement -	167 973.15
Arlebosc Traverse – achèvement –	345 695.00
Colombier le Vieux Place – Achevé –	034 594.00
St-Romain d'Ay Chifflette – achevé –	013 325.15
Preaux Pugnette – achevé –	009 713.00
St-Alban d'Ay Cabaret Neuf – achevé –	251 215.00
St-Romain d'Ay Morier – achevé –	151 080.00
Colombier le Vieux – Rue des Cerisiers – achevé –	014 061.00
Arras Traverse – en cours –	468 250.00
Nozières Interconnexion – en cours –	327 026.00
Nozières station de pompage et équipement – achevé –	033 920.23 + 39 693.22
Vion Goutelles – achevé –	037 429.00
Satillieu Faugères – en cours –	369 959.00
St-Alban d'Ay Réservoir – en cours –	058 083.02
Boucieu Bouzonnet Pompage – en cours –	103 514.96
Le Crestet Interconnexion – achevé –	041 100
Roiffieux Grand Chemin – n cours –	131 000.00
St-Victor St-Félicien Transit	745 000.00
St-Félicien Brintenas – en cours –	073 205.00
St-Félicien Fontaye – en cours –	120 075.00
Preaux Nisson – achevé –	066 249.80

St-Victor La Tuilière – achevé –	037 933.00
Quintenas Croix Rouge – achevé –	025 210.00
St-Alban Troènes – démarrage	

7 - Décisions antérieures des instances

Cette rubrique liste les décisions prises et les actions entamées antérieurement.

Sans objet.

8 - Questions diverses

St-Félicien Les Soies

Une discussion est en cours avec la Commune et les propriétaires au nombre de huit pour l'extension au hameau. Le Syndicat assure l'amenée d'eau au quartier du Rey et le branchement d'eau (45 000 € HT), il conseille les travaux privés.

La Commune réalise le branchement électrique et provisionne le renouvellement du groupe de pompage.

Les particuliers réalisent le poste de pompage, le réseau de distribution en pression jusque chez l'utilisateur, ils entretiennent l'installation privée.

Cette perspective devra être confirmée ultérieurement.

Locaux du Serena

Le Président fait part de l'idée de conjuguer le besoin de l'extension des bureaux du Serena avec celui d'installation du nouveau Syndicat de rivières en charge du Doux.

Soutien Vésubie

Le Président propose que suite aux événements climatiques survenus en octobre sur la Vésubie, le Syndicat octroie un soutien financier pour le rétablissement de la distribution de l'eau potable dans la région. Il sollicite les avis.

La mesure est approuvée à l'unanimité pour un montant de 5 000 €, elle sera proposée au Comité syndical.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Le document sera présenté lors de la prochaine séance.

Schéma Directeur - Avancement

Le Président fait part de l'avancement de la démarche.

Il rapporte l'attente de l'Agence de l'Eau d'opérer sur un large territoire : Annonay-Serrières + restant du territoire d'ARAgglo + Cance-Doux + autres territoires d'ArcheAgglo rive droite + Pays de Lamastre + Val d'Ay ... Il fait part qu'à ce titre il visite avec AS les territoires concernés afin de leur faire part de cette attente, de solliciter la définition de leur besoin, de leur suggérer leur participation.

Les Communautés et Agglos valident toutes la démarche. Une participation financière des Communautés pourrait être imaginée pour la part non subventionnée et en substitution des seules Communes n'appartenant pas à un des Syndicats des eaux. La mise en place de la démarche de Schéma se poursuit. L'Agence est rencontrée prochainement afin de préciser quelques principes. Une demande de renseignements sera sollicitée auprès des Services compétents et Communes. Un projet de convention sera établi.

Plan de rebond de l'Agence de l'Eau

Le Président indique la souplesse dont s'engage à faire preuve l'Agence de l'Eau sur le financement d'opérations de renouvellement de réseaux et en faveur de la lutte contre les pertes d'eau, ceci dans le cadre du Plan expirant fin 2021.

Le Président sollicite l'autorisation de demander le soutien de l'Agence de l'Eau sur le dossier de St-Victor / St-Félicien d'un montant de 1 050 000 € HT. Il sollicite l'autorisation de demander les aides d'une manière générale sur tous les dossiers d'investissement à venir.

Le Bureau à l'unanimité approuve la demande.

Economies d'eau à l'usager et démarche citoyenne

Les Services des collectivités Nord-Ardèche étudient une possibilité d'intervention globale et coordonnée sur un large territoire et formulent une proposition aux élus.

Le Président sollicite l'autorisation de demander le financement maximal de cette opération.

Le Bureau à l'unanimité approuve la demande.

Participation particuliers

Le Président rappelle l'opération de Satillieu ... Bouchat / Faugères ... et le principe de participation des usagers nouveaux à hauteur de 4 500 € comprenant le branchement particulier ainsi qu'une participation mineure à l'opération d'ensemble.

Il propose la formalisation de cette disposition et demande l'autorisation de procéder au recouvrement des sommes auprès des usagers.

Le Bureau à l'unanimité approuve la demande.

Prestations diverses

Le Président sollicite l'autorisation de dépenses suivantes :

.Station de Bouzonnet à Boucieu : complément à Cégélec pour modification branchement et disjoncteur suite à modification apportée par Enedis ; éclairage du local enterré ; ventilation du local enterré : 07 834.31 € HT.

.Accrochage consolidation conduite Pont de St-Jean / Tournon par Comte TP : 21 120.00 € HT.

.Station Raviscole à St-Barthélémy le Plain : clôture + portail consolidé + taggag façade, prestations faisant partie de l'ancien contrat Saur : devis Tremplin de 05 818.06 € HT.

.Station de pompage d'Arras : regard effondré – devis en cours – prestation faisant partie de l'ancien contrat Saur.

Le Bureau à l'unanimité approuve les demandes. S'agissant des prestations qui relevaient de la compétence Saur, une demande plus globale pourra être demandée ultérieurement auprès de Saur, incluant d'autres besoins non satisfaits.

Autres questions diverses

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque en rapport avec le service de l'eau.

Néant.

9 - Documents annexés

Sont considérés annexés au présent relevé de décisions :

Guide de séance, Règlement intérieur projet, Devis divers, DCE St-Victor / St-Félicien, DCE de prestations intellectuelles